

Nouvelle crise autour des « Inami »

SANTÉ La sortie de Rik Torfs complique un dossier éminemment communautaire

► La commission de planification propose de modifier les quotas de médecins en faveur des francophones.
► Le recteur de la KUL met en garde : un tel changement est injuste pour les étudiants flamands.

Si les quotas de médecins ne sont pas répartis équitablement et que le gouvernement fédéral honore le comportement non solidaire des francophones, la sécurité sociale devra être scindée. » Les propos parus dans *De Standaard* mardi matin sont durs. Très durs. On les doit à Rik Torfs, recteur de la KU Leuven et ancien sénateur CD&V. La suite est à l'avenant. La proposition de la ministre fédérale de la Santé publique Maggie De Block de changer les quotas en faveur des francophones est « absolument injuste (...), dit-il. Le gouvernement fédéral est sur le point de céder au chantage de Jean-Claude Marcourt, le ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

La sortie a eu son petit effet, en Belgique francophone bien sûr, mais également de l'autre côté de la frontière linguistique, particulièrement dans les rangs de l'Open-VLD où la ministre fédérale de la Santé publique tente de mettre un terme à un contentieux vieux de dix ans sur la déli-

vance de numéros Inami aux étudiants en médecine. Explications.

1 Le numerus clausus. L'exercice de la médecine libérale est soumis depuis une vingtaine d'années à un système de planification de l'offre. Il se base sur l'idée qu'en limitant l'offre de soins on contribue à garder sous contrôle les dépenses de soins santé. En conséquence, le gouvernement fixe des années à l'avance le nombre de numéros Inami qui seront distribués aux médecins fraîchement diplômés, c'est le numerus clausus. Il applique ensuite une clé de répartition 60/40 entre néerlandophones et francophones. On sait aujourd'hui que ce système est dépassé par la féminisation de la profession, le temps de travail réellement presté et l'afflux d'étudiants étrangers.

2 L'application sur le terrain. La Flandre, il faut le souligner, a été d'une loyauté quasi sans failles par rapport à ce système, instaurant de longue date un examen d'entrée pour limiter l'accès aux études. On ne peut pas en dire autant des francophones : après avoir testé différentes formules (dont un concours en fin de première attaqué au Conseil d'Etat en 2007) la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert les portes de ses universités. Résultats des courses : il y aura en 2018, environ 1500 diplômés surnuméraires par rapport aux numéros Inami disponibles. Un système de lissage positif (on emprunte aux années suivantes les numéros néces-

saires pour l'année x) a permis d'offrir à chacun un accès à la profession. Arrivant au pouvoir en 2014, le nouveau gouvernement a rapidement signifié qu'il comptait remettre de l'ordre dans la bergerie. Prise au piège, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été contrainte de négocier avec le fédéral pour sauver les étudiants en cours de cursus. Un préaccord signé en décembre 2014 dit à peu près ceci. Un : tous les étudiants en cours de cursus auront leur attestation Inami mais on retirera des futurs quotas toutes les attestations surnuméraires (environ 1300). Deux : la Fédération Wallonie-Bruxelles (le ministre Jean-Claude Marcourt) met en place un filtre efficace à l'entrée des études, c'est le sens du concours de fin de première organisés ces jours-ci dans les universités francophones. Trois : le fédéral (la ministre de Block) fait aboutir un cadastre précis et dynamique de la force de travail disponible de chaque côté de la frontière linguistique.

3 La nouvelle planification. La commission de planification de l'offre médicale (composée paritairement de néerlandophones et de francophones) s'est mise au travail pour établir de manière scientifique ce fameux cadastre dynamique. Elle s'est d'abord mise d'accord, à l'unanimité, pour arrêter un modèle mathématique. Faisant ensuite tourner ce modèle, elle a abouti aux conclusions suivantes : il faut, en 2022, augmenter le quota de numéros Inami : 1320 au lieu de 1230 actuellement.

Il faut ensuite revoir la clé de répartition Flandre/Wallonie : 56,4 % pour la Flandre et 43,6 % pour les Francophones, soit 745 médecins flamands au lieu de 738 et 575 médecins francophones au lieu de 492. La commission de planification a voté cette proposition par dix voix

pour et deux contre (néerlandophones). S'agissant des dentistes, qui sont soumis aux mêmes règles, le même modèle donne cette fois avantage aux néerlandophones.

4 La proposition de Maggie De Block. Pour donner un signal aux universités - qui doivent fixer les étudiants à admettre - Maggie de Block a mis ces jours-ci sur la table du gouvernement une proposition reflétant assez fidèlement les conclusions de la commission de planification. Elle y ajoute un mécanisme pour contraindre les entités fédérées de respecter les quotas.

Selon nos informations, elle y a également joint un chapitre qui fera date : pour les francophones un lissage négatif sur sept ans à raison de 194 numéros par an ; pour les néerlandophones, un lissage positif sur sept ans à raison de 56 numéros par an. Ce qui signifie ? Qu'en 2022, à la sortie des universités francophones il y aurait 381 médecins, tandis qu'à la sortie des universités néerlandophones on en compterait 801 !

De quoi sans doute calmer quelques ardeurs au nord du pays. Et faire pleurer au sud. ■

ERIC BURGRAFF

RÉACTION

« Les étudiants ont été pris en otages par Marcourt »

Rik Torfs est le recteur de la KUL.

Pourquoi cette sortie ?

J'ai voulu faire part de mon incompréhension. Je veux une égalité entre étudiants flamands et étudiants francophones, je veux qu'ils aient les mêmes chances. Or, le passé montre que ce n'est pas le cas avec

pour conséquence 1300 médecins surnuméraires. Les mesures prises par Jean-Claude Marcourt sont certes là mais elles évoluent dans une constellation juridique contestable au Conseil d'Etat. Il existe pourtant un lissage négatif qui sera imposé aux francophones afin de rectifier le passé ?

Ce dossier m'énerve vraiment. Il y a une incompréhension totale côté francophone. J'ai beaucoup de sympathie pour les étudiants qui vont terminer leur parcours mais ils doivent savoir qu'ils ont été pris en otage par Jean-Claude Marcourt. Le

lissage négatif ne suffira pas à corriger les erreurs du passé : il est curieux en effet de voir qu'au moment où on le met en place, de nouveaux critères de calcul plus favorables aux francophones apparaissent. Ce sera une forme d'amnistie. Par ailleurs, aucune compensation financière des frais causés par le surnombre n'est mise en place. Vous sous-estimez en Belgique francophone l'effet que ce dossier a sur la population flamande qui n'a pas eu la chance de devenir médecin !

Il y a pourtant un modèle

mathématique qui préconise cette nouvelle répartition...

Oui, ces règles ont été acceptées par la commission mais je vais m'employer à en expliquer les raisons sous-jacentes. Je conteste le nouveau modèle mathématique qui doit être re-débatu, je veux une discussion ouverte sur les critères. C'est une question de justice et d'équité. Même s'il est favorable aux Flamands pour les dentistes, je conteste le modèle tout entier.

PROPOS RECUEILLIS
PAR E.B.

suédoise Pas de communautaire avant 2019, qu'ils disaient

C'était un des engagements fermes pris par la majorité suédoise, en 2014 : pas de communautaire durant cette législature. Sauf qu'il s'inscrit en filigrane de nombre de dossiers, avait objecté l'opposition francophone... Jusqu'ici, pourtant, les tensions au sein de la majorité sont plutôt apparues entre partis (singulièrement entre la N-VA et le CD&V) qu'entre francophones et néerlandophones. La polémique sur les numéros Inami souligne donc d'autant plus la fracture Nord/Sud... Voilà pourquoi, en coulisses, plusieurs sources qualifient le sujet de « très délicat ».

Ainsi, au cabinet De Block on estime qu'on dramatise inutilement une situation pour laquelle la ministre a une solution globale : « Un, les quotas sont adaptés en fonction du cadastre dynamique établi de manière scientifique. Deux, le

filtre de Monsieur Marcourt fonctionne et les étudiants en cours de cursus seront sauvés. Trois : le lissage négatif va se mettre en place pour corriger les erreurs du passé. » Sa porte-parole poursuit : « C'est étonnant, tout le monde était d'accord sur la méthode mais quand les chiffres apparaissent certains la contestent. »

Avenue de la Toison d'Or, on « soutient totalement » la position défendue par la ministre De Block : « la commission de planification se base sur des arguments scientifiques. Il ne s'agit pas de faire des cadeaux aux francophones ». Bref, pas question de se laisser impressionner par « la musculature de la N-VA ». D'autant, ajoute-t-on encore au MR, que le parti « a toujours dénoncé l'attitude de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Au MR toujours, Jacques Brotchi abonde : « Je m'étonne qu'un professeur d'université, recteur de surcroît, conteste un travail scientifique et argumente politiquement. Les chiffres sont le résultat de plusieurs mois de labeur sur base d'un modèle validé par tous. »

Dans le camp d'en face, on est tout aussi ferme... Même le président de la Chambre, Siegfried Bracke, y est allé d'un tweet cinglant : « Les universités flamandes respectent les règles et sont sanctionnées. Pour les francophones, c'est juste le contraire. » Au sein du parti, on enfonce le clou. « Il s'agit, à la base, d'un problème du gouvernement francophone. Et, oui, c'est un sujet très sensible pour nous. Mais il n'y a pas d'urgence à trouver une solution, on peut attendre

septembre. » Et, sur le fond, la position est tranchée : « il n'y a pas de raison de toucher à l'équilibre actuel. » Au CD&V, on se fait discret – mais Rik Torfs se targue du soutien du CD&V. Certaines sources assurent même qu'en réalité, le parti serait le plus radical à la table. « Lorsque Maggie De Block a présenté sa proposition, ce sont eux qui se sont opposés, nous glisse un connaisseur du dossier. Le problème vient notamment de Hilde Crevits, ministre de l'Enseignement en Flandre. Du coup, la N-VA s'est radicalisée, poussée dans le dos par le CD&V. » Au VLD, on se garde de tout commentaire, « pour ne pas compliquer la tâche de Maggie De Block ».

Bref, la balle est dans le camp du Premier ministre. Selon nos informations, deux options sont sur la table. Soit une solution structurelle peut être trouvée avant le 21 juillet – option privilégiée par Charles Michel. Le compromis serait d'entériner la norme définie par la commission de planification ainsi que la durée du « lissage » (qui permet de rattraper le trop-plein de médecins francophones). Soit, faute d'accord structurel avant les vacances, la situation actuelle est prolongée d'un an. ■

VERONIQUE LAMQUIN et E.B.